

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – AMENDEMENT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date 15.03.2019	Heure	Numéro	Département(s) DFS
	Annule et remplace			

Auteur(s) : Groupe PopVertsSol		Lié à :(obligatoire) ad 18.044
Titre : Amendement au projet de loi portant modification de la loi sur les contributions directes (LCdir)		
Contenu : Article 273, alinéa 1 ¹ Les communes <u>prélèvent</u> chaque année un impôt sur les immeubles ou parts d'immeubles estimés à la valeur cadastrale, sans aucune déduction des dettes, et qui appartiennent : a)		
Motivation (facultatif) :		
Auteur ou premier signataire : <i>prénom, nom</i> (obligatoire) : Laurent Debrot		
Autres signataires (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :